

[...]

La préservation de la société est fondée sur l'égalité de tous ses membres, et si, pour une raison ou une autre, les libertés d'une partie de la société sont en danger, c'est le devoir du peuple, de trouver tous les moyens pour anéantir les usurpations des puissants et de conserver la liberté totale, même celle des plus faibles. Les droits politiques d'un peuple ne sont pas plus importants que les droits économiques. Il est donc tout aussi tyrannique d'exclure une classe du bénéfice des conquêtes matérielles et spirituelles de tous les temps que d'empêcher cette même classe de se gouverner elle-même.

[...]

C'est la pauvreté qui pousse les salariés du monde entier à une lutte fratricide concurrentielle. On oppose une race à une autre et des nations entières sont forcées par la détresse à arrêter le développement de leurs concitoyens. Dans cette lutte impitoyable contre le bien-être de l'humanité, les liens les plus sacrés sont déchirés. La jeune fille pratique la sous-enchère face à la femme, le jeune homme face à l'homme, les enfants sont délogés de leurs maisons et de l'école et les hommes sont forcés de vivre — dans l'inactivité — du gagne-pain misérable de leurs femmes et de leurs enfants.

L'obtention par la lutte de nouvelles libertés caractérise le début de nouvelles époques dans l'histoire universelle. Le servage et l'esclavage direct ont disparu. Les ouvriers dans les États civilisés ont conquis un nouveau droit : le droit de mourir de faim. C'est à eux maintenant de s'assurer du droit au produit entier de leur travail.

L'avenir de l'humanité dépend de la libération du travail et cette émancipation ne peut se réaliser que par une action commune de tous les travailleurs dans l'exécution d'opérations visant à promouvoir leurs intérêts. La libération des ouvriers ne peut être obtenue que par une organisation des ouvriers dans le but de propager largement la présente déclaration. Voilà donc la tâche de l'Union syndicale, dont les premières revendications doivent être :

- 1 diminution des heures de travail
- 2 salaire plus élevé
- 3 inspection des fabriques et des ateliers
- 4 réglementation du travail de prison et suppression du "trucksystem"
- 5 responsabilité de l'employeur en cas d'accidents, principalement provoqués par une machinerie négligée
- 6 interdiction du travail effectué par des enfants
- 7 création de bureaux ouvriers de statistiques
- 8 autogestion pour toutes les Caisses ouvrières d'entraide et de secours
- 9 interdiction de toutes les amendes de fabrique et de tous les "décomptes" (retenue de salaire et caution)
- 10 même salaire pour une même quantité de travail qu'elle soit exécutée par des hommes ou par des femmes
- 11 effort pour faire connaître les règlements ouvriers, à l'aide de la presse ouvrière, de conférences etc.
- 12 suppression finale du système salarial.

Objectifs de l'Union syndicale suisse (1881)

1.8

Source | *Arbeiterstimme*, 07.05.1881.

Tiré de : *Le mouvement ouvrier suisse. Documents. Situation, organisation et luttes des travailleurs de 1800 à nos jours*,

Genève : Adversaires, 1975, pp. 110-111.